



GRISYCODE

4, Place de l'église
95810 Grisy-les-plâtres

www.grisycode.fr

contact@grisycode.fr

**CONCEPTION et RÉALISATION
d'une œuvre d'art pour une installation temporaire
pendant le GRISYCODE**

les 21 et 22 septembre 2019



CONCEPTION et RÉALISATION d'une œuvre d'art pour une installation temporaire GRISYCODE 2019

Dans le cadre de la douzième édition de son circuit d'art actuel, l'association GRISYCODE lance un appel à projet auprès des artistes plasticiens.

L'exposition aura lieu les 21 et 22 septembre 2019 dans le village de Grisy-les-Plâtres (Val d'oise)

Répartition dans différents jardins de maisons privées, quelques espaces couverts, l'église et surtout en extérieur. Nous commençons à être bien connus : 5000 visiteurs sur 2 jours dont de plus en plus de parisiens. De plus, une forte proportion d'artistes issus des salons Réalités nouvelles et Comparaisons (Art Capital) expose chez nous.

Le circuit est ouvert aux peintres, photographes, sculpteurs et installateurs;

Nous privilégions l'abstraction (lyrique, géométrique,...) notamment pour les peintres, sculpteurs et installateurs.

Les candidats doivent s'informer sur la sensibilité artistique attendue en consultant notre site: www.grisycode.fr

Le dossier papier représentatif des œuvres est pour nous le meilleur moyen d'analyser le travail par les commissaires d'exposition.

DATE ET HEURE LIMITES DE REMISE DES DOSSIERS :

03 mars 2019 18h par courrier à l'adresse suivante :

GRISYCODE

Christian Teixido

3 hameau de Butel

95810 Grisy-les-Plâtres

Seuls les dépôts de dossiers effectués par ce biais seront pris en compte.

Les questions peuvent être adressées à : contact@grisycode.fr



1. Objectif

- Proposer une exposition innovante et de qualité aux habitants, visiteurs et collectionneurs.
- Investir le lieu.
- Valoriser la création artistique contemporaine.

2. Profil des candidats :

Ce projet s'adresse aux artistes professionnels.

L'artiste devra :

- être inscrit à la Maison des Artistes ou à l'AGESSA,

3. Les critères à respecter

Pas de thème, ni de matériaux imposés.

4. Les critères de sélection

- Caractère artistique innovant, créatif, original, contemporain et qualité de la démarche artistique.
- Aspect esthétique de l'œuvre.
- Faisabilité technique et respect des contraintes.

5. Le calendrier

- Lancement de l'appel à projet le 15 décembre 2018 au plus tard.
- Dépôt des dossiers de candidature le 3 mars 2019, dernier délai.
- Résultat de la sélection le 14 avril 2019 au plus tard.
- Installation les 19 et 20 septembre 2019 (en fonction des besoins de l'artiste retenu)
- Vernissage le 21 septembre 2019
- Démontage le dimanche 22 septembre 2019 à partir de 18h

La présence de l'artiste sera requise pour toute la durée de l'évènement.

6. Conditions financières

Pour cette réalisation, le GRISYCODE s'engage à verser à chaque artiste sélectionné une rémunération maximum de 909 € HT (TVA de 10 % applicable aux droits de monstration) dont les modalités de versement sont définies comme suit :

- 60 % après la notification du projet
- 40 % après le démontage de l'œuvre

Un contrat sera établi entre les 2 parties.

Cette somme comprend :

- les frais de création et de présentation ;
- les frais inhérents à la réalisation (matériaux, location d'engin,...) ;
- le cachet de l'artiste et les droits d'auteur. En cas d'affiliation à une société de droits, celui-ci devra adresser l'attestation annuelle de « dispense de précompte » fournie par cette société de droit. A défaut, le GRISYCODE procédera directement au prélèvement, sur le cachet, des contributions à la charge de l'artiste ;
- les frais de déplacement et de repas.
- les droits de reproduction qui consistent, selon le code de la propriété intellectuelle, en « la fixation matérielle de l'œuvre par tous procédés qui permettent de la communiquer au public d'une manière indirecte » (art. L122-3).

CHARGES SOCIALES ET FISCALES

L'artiste assurera les charges sociales et fiscales y compris de lui-même et de son personnel technique et administratif attaché à l'objet du futur contrat. Il lui appartiendra notamment de solliciter en temps utile auprès des autorités compétentes, les autorisations pour l'emploi, le cas échéant de mineurs ou d'artistes étrangers pour la prestation citée ci-dessus. L'artiste effectuera les éventuelles formalités douanières des personnels, éléments et matériels délimités ci-dessus.



De manière générale, l'artiste déclare être en conformité avec la législation du travail.

Le numéro d'identification d'assujettissement ou d'affiliation à la Maison des artistes ou à l'Agessa obligatoire. L'auteur déclare être affilié à l'AGESSA ou la MDA et bénéficiaire d'une dispense de précompte. Pour justifier de sa dispense de précompte, l'auteur doit fournir, une attestation de l'AGESSA ou de la MDA. En l'absence d'une telle attestation le GRISYCODE sera dans l'obligation de prélever le montant des cotisations et contributions sociales. Ce montant sera automatiquement déduit du montant brut HT de la rémunération de l'auteur.

En sa qualité de diffuseur, le GRISYCODE versera la contribution diffuseur conformément à la réglementation en vigueur. Cette contribution correspond à 1,1 % de la rémunération brute de l'auteur.

7. Composition du comité de sélection

Le comité de sélection est composé de :

- Michel Clolus
- Bernard Chadebec
- Christian Teixido

8. Communication

L'artiste ou les artistes sélectionné (e, es) accepte(nt) que la représentation de leur(s) œuvres soit utilisée par le GRISYCODE à des fins de communication (facebook, Instagram, publication papier, site Internet...)

Il remettra par mail 3 à 4 visuels HD ainsi qu'une courte bibliographie (200 mots maxi) et sa démarche artistique (200 mots maxi).

9. Vente

En cas de vente, tous règlements seront rédigés au nom de l'artiste. En contrepartie, l'artiste s'engage à reverser 10 % du prix de l'œuvre à l'Association sous forme de don.

10. Assurance des œuvres

Les œuvres présentées en extérieur n'étant garanties par aucune compagnie d'assurance, le GRISYCODE ne pourra pas prendre en charge l'assurance de ces œuvres pendant l'exposition. Le GRISYCODE ne pourra pas prendre en charge les frais liés à d'éventuelles dégradations ou vols. Un gardiennage est assuré du Vendredi soir au Dimanche soir.

11. Exposition PETITS FORMATS

Chaque artiste présent sur le GRISYCODE remettra à l'organisation une œuvre PETIT FORMAT. Format maxi de 20 x 20 cm ou de 20 x 20 x 20 cm pour les volumes. Prix unique de vente de 110 € (100 € pour l'artiste et 10 € pour l'association)

12. Modalités de participation

Le dossier de consultation contient les pièces suivantes :

- Un CV et une brève biographie (sans oublier de mentionner l'adresse postale-mail-site internet)
- Une présentation de la démarche artistique (une page maximum)
- Un book généraliste des travaux de l'artiste avec photographies de qualité ; sélection d'œuvres avec images et cartels explicatifs à l'appui (titre de l'œuvre, dimensions, techniques...etc)
- Un justificatif de statut : n° Siret, statut fiscal (Maison des Artistes, Agessa, Entreprise, Association)
- Attestation RC
- Une note technique précise concernant les modalités spécifiques d'installation.
- Un ou des visuel(s) de l'installation en situation
- Une enveloppe suffisamment affranchie si vous souhaitez récupérer votre dossier.

Date limite de participation **le 03 mars 2019.**

Pour plus d'information consulter le site : www.grisycode.fr

Renseignements par mail : contact@grisycode.fr



Recommandation

Nous vous invitons à venir sur place et à prendre rendez-vous avec Christian Teixido au 06 08 31 69 60 ou par mail : christian.teixido@wanadoo.fr

SITE INSTALLATION - 1 GRISYCODE 2019

Place de l'église

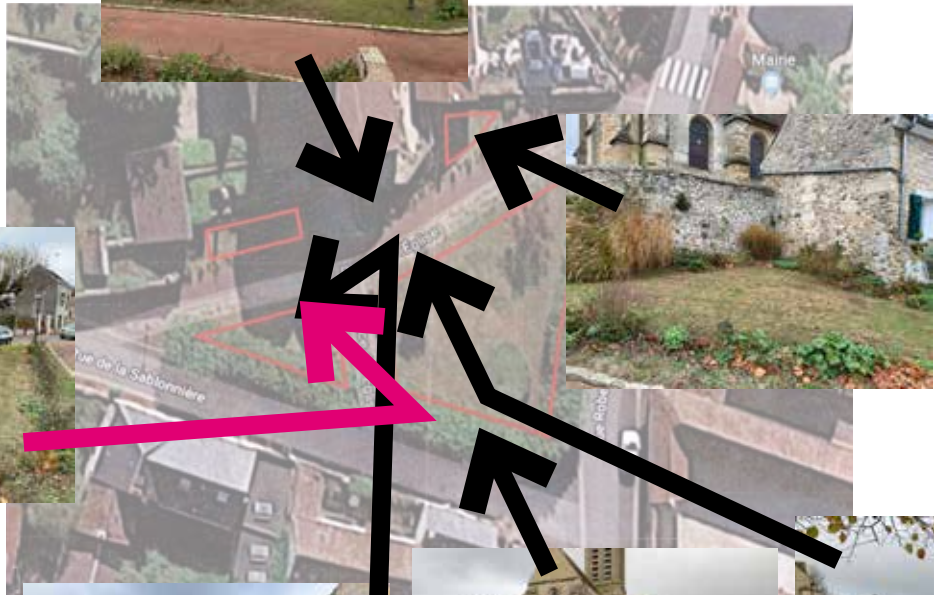
Sur l'espace vert entre l'église et la mairie

Contraintes techniques

Possibilité de s'installer sur les pelouses (4 zones délimitées sur le plan joint)

Possibilité de télécharger différentes vues de la place :

- 1-Vue satellite
- 1-panorama-1
- 1-panorama-2
- 1-vue 1
- 1-vue 2
- 1-vue 3
- 1-vue 4
- 1-vue 5
- 1-vue 6





Recommandation

Nous vous invitons à venir sur place et à prendre rendez-vous avec Christian Teixido au 06 08 31 69 60 ou par mail : christian.teixido@wanadoo.fr

SITE INSTALLATION - 2 GRISYCODE 2019

Croisement rue Robert Machy - Rue des Renardeaux

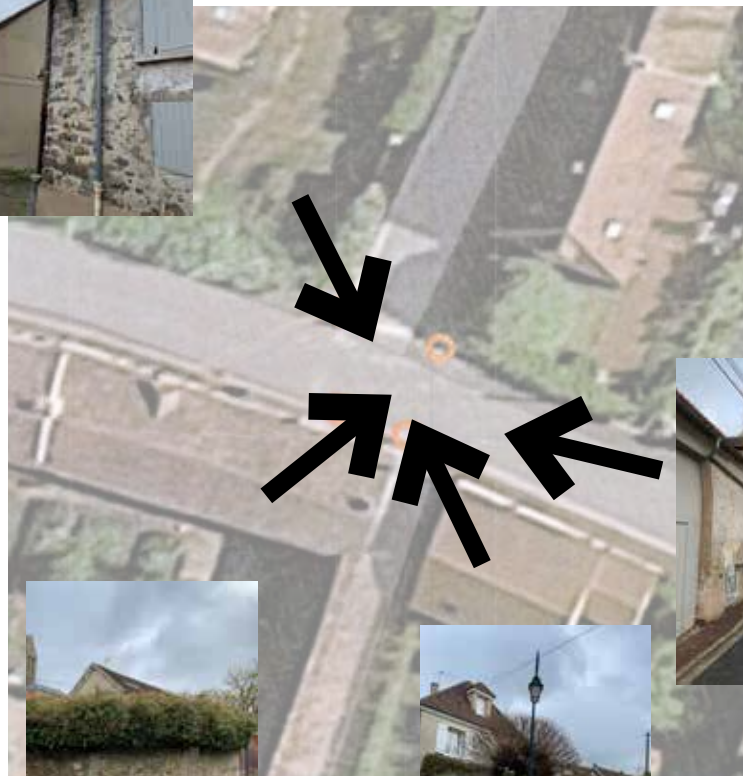


Contraintes techniques

Installation possible en hauteur et dans chaque angle (A-B-C-D)
ATTENTION : laisser un passage pour les secours sur les 2 rues.

Possibilité de télécharger différentes vues de l'espace :

- 2-Vue satellite
- 2-panorama 1
- 2-panorama 2
- 2-vue 1
- 2-vue 2
- 2-vue 3
- 2-vue 4





Recommandation

Nous vous invitons à venir sur place et à prendre rendez-vous avec Christian Teixido au 06 08 31 69 60 ou par mail : christian.teixido@wanadoo.fr

SITE INSTALLATION - 3 GRISYCODE 2019

Place de l'école

Contraintes techniques

Installation possible sur un diamètre de 5M au centre de la place
ATTENTION : pas de possibilité d'ancrage dans le sol.

Possibilité de télécharger différentes vues de l'espace :

- 3-Vue satellite
- 3-panorama 1
- 3-panorama 2
- 3-vue 1
- 3-vue 2
- 3-vue 3
- 3-vue 4

